

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
11 janvier 2016  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-dixième session**  
Point 34 de l'ordre du jour  
**Prévention des conflits armés**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante et onzième année**

**Lettre datée du 6 janvier 2016, adressée au Secrétaire général  
par la Représentante permanente du Turkménistan  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le document final d'Achgabat, adopté le 12 décembre 2015 à l'issue de la Conférence internationale de haut niveau sur le thème « Politique de neutralité : coopération internationale pour la paix, la sécurité et le développement », qui s'est tenue avec succès à Achgabat à l'occasion du vingtième anniversaire de la neutralité permanente du Turkménistan (voir annexe).

Cette conférence a réuni un nombre record de chefs d'État et de gouvernement, de chefs de secrétariat des organisations internationales, de ministres des affaires étrangères et de hauts responsables de pays représentant différents continents.

Organisée à l'initiative du Turkménistan, pays à population majoritairement musulmane ayant le statut de neutralité permanente, la Conférence a fortement contribué aux efforts de consolidation de la paix de l'ONU en offrant une formidable occasion de s'attaquer aux problèmes et de renforcer les outils de prévention et de règlement des conflits mis en place par l'Organisation dans des régions en proie à des troubles.

La communauté internationale a du mal aujourd'hui à suivre l'évolution de tous les conflits. Il apparaît plus difficile de mettre fin à ces conflits et de maintenir la paix. Le document final de la Conférence internationale de haut niveau sur le thème « Politique de neutralité : coopération internationale pour la paix, la sécurité et le développement » représente une contribution précieuse aux efforts déployés au niveau international pour s'attaquer aux problèmes urgents qui mettent en péril la paix et la sécurité et pour assurer un avenir viable aux générations à venir.



Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente  
(*Signé*) Aksoltan **Ataeva**

**Annexe à la lettre datée du 6 janvier 2016, adressée  
au Secrétaire général par la Représentante permanente  
du Turkménistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Document final de la Conférence internationale de haut niveau  
sur le thème « Politique de neutralité : coopération  
internationale pour la paix, la sécurité et le développement »  
(Document final d'Achgabat)**

Les chefs d'État et de gouvernement, les présidents des parlements, les ministres et représentants des États Membres de l'ONU, et les représentants d'entités du système des Nations Unies, d'organisations internationales et régionales et d'établissements universitaires, réaffirmant leur attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, se sont réunis à Achgabat le 12 décembre 2015, à l'occasion du vingtième anniversaire du statut de neutralité du Turkménistan, lors de la Conférence internationale de haut niveau sur le thème « Politique de neutralité : coopération internationale pour la paix, la sécurité et le développement », organisée en application de la résolution 69/285 de l'Assemblée générale en date du 3 juin 2015, intitulée « Neutralité permanente du Turkménistan ».

Les participants à la Conférence internationale

1. *Ont constaté* l'importance des résolutions 50/80 A et 69/285 de l'Assemblée générale, adoptées le 12 décembre 1995 et le 3 juin 2015, respectivement, et intitulées « Neutralité permanente du Turkménistan », pour le maintien de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et mondial,

2. *Ont affirmé* qu'il importait de continuer à soutenir les principes de souveraineté et d'égalité souveraine des États, d'intégrité territoriale, d'autodétermination et de non-intervention dans les affaires intérieures d'autres États, et à défendre, à promouvoir et à favoriser le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques, de manière que la paix et la sécurité internationales ne soient pas compromises,

3. *Ont souligné* la nécessité de favoriser le dialogue entre les religions, les cultures et les civilisations et d'entretenir une culture de paix, en appuyant les efforts déployés au niveau international pour réduire les conflits, éliminer la xénophobie et l'islamophobie et promouvoir le respect de la diversité,

4. *Ont souligné* que la politique de neutralité adoptée et mise en œuvre par les États Membres de l'ONU contribuait à renforcer la paix et la sécurité dans les régions concernées et dans le monde entier et jouait un rôle important dans le développement de relations pacifiques, amicales et mutuellement avantageuses entre les pays,

5. *Ont constaté* que la politique de neutralité était étroitement liée aux outils de la diplomatie préventive et s'appuyait sur ces derniers, notamment l'alerte rapide et la prévention des conflits, la médiation, les bons offices, les missions d'établissement des faits, la négociation, le recours aux envoyés spéciaux, les consultations officieuses, la consolidation de la paix et les activités de développement ciblées,

6. *Ont noté* que la diplomatie préventive était une fonction essentielle de l'ONU et tenait une place centrale dans les activités du Secrétaire général et, à ce propos, ont constaté l'importance des missions politiques spéciales de l'ONU et des missions de bons offices du Secrétaire général dans le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix,

7. *Ont souligné* dans ce contexte que le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, créé à Achgabat en décembre 2007 avec l'appui de la communauté internationale, aidait grandement les États d'Asie centrale à relever les défis régionaux, en ce qu'il encourageait et facilitait le resserrement des liens de coopération, déterminait et tarissait les sources de tension potentielles avant une éventuelle escalade et s'attaquait aux problèmes nationaux et transnationaux qui menaçaient la paix et la sécurité en appuyant le développement durable de la région,

8. *Ont affirmé* que les femmes jouaient un rôle important dans la prévention et le règlement des conflits et la consolidation de la paix, qui faisaient partie intégrante de la politique de neutralité, et demandé qu'elles participent davantage, soient mieux représentées et plus pleinement associées, sur un pied d'égalité, aux activités de diplomatie préventive et à tous les processus connexes de prise de décisions se rapportant au règlement des conflits et à la consolidation de la paix,

9. *Ont souligné* que la politique de neutralité permanente contribuait grandement à créer un climat et un cadre propices à des négociations pacifiques, et rappelé à ce propos que, du fait de sa neutralité, le Turkménistan avait contribué aux négociations intertadjikes conduites par l'ONU, en prenant l'initiative d'accueillir à Achgabat en 1995 et 1996 la série de pourparlers intertadjiks, ainsi qu'au règlement du conflit afghan, en organisant des pourparlers interafghans et un forum international sur l'Afghanistan en 1997 et en continuant de proposer d'accueillir sur le territoire turkmène une nouvelle concertation sur la réconciliation menée par les Afghans et ouverte à toutes les parties,

10. *Ont considéré* que les pays neutres jouaient un rôle constructif dans la fourniture et l'acheminement de l'aide humanitaire dans des situations d'urgence complexe et en cas de catastrophe naturelle, dans le respect des principes directeurs relatifs au renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies, dont le principe de neutralité,

11. *Ont insisté* sur le fait que les fondements de la politique de neutralité étaient conformes aux principes du Mouvement des pays non alignés, à savoir le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté, la non-ingérence dans les affaires intérieures, l'égalité et la coexistence pacifique, et *noté* à cet égard que le Mouvement des pays non alignés avait exprimé son soutien au statut de neutralité permanente du Turkménistan dans le Document final de la onzième Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés, qui s'était tenue à Carthagène (Colombie) en 1995,

12. *Soulignant* qu'il fallait développer le concept de neutralité, *ont salué* l'initiative du Turkménistan de créer le Centre d'études et de recherche sur la neutralité dans le droit international et les relations internationales, dans la limite des moyens disponibles, en vue d'étudier et de diffuser les connaissances relatives aux politiques de neutralité dans le cadre de sessions de formation et d'ateliers animés par des experts et des organisations spécialisés dans ces domaines,

13. *Accueillant avec satisfaction* la décision du Gouvernement turkmène de faire de 2015 l'Année de neutralité et de la paix, *ont invité* les États Membres et les États observateurs de l'ONU, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales, ainsi que la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et les particuliers, à examiner la proposition de proclamer une journée internationale de la neutralité et à célébrer cette journée en organisant des activités visant à éduquer et à sensibiliser le public dans l'objectif de renforcer les idéaux de paix parmi et entre toutes les nations et tous les peuples,

14. *Soulignant* que le Turkménistan accueillait régulièrement des conférences internationales de haut niveau sur la politique de neutralité et *considérant* que le dialogue sur cette question contribuait à consolider la paix et la sécurité mondiales, *ont insisté* sur la nécessité de continuer à organiser de telles réunions au moins tous les cinq ans,

15. *Ont exprimé* tous leurs remerciements et toute leur gratitude au peuple et au Gouvernement turkmènes pour avoir organisé et accueilli dans d'excellentes conditions la Conférence de haut niveau et pour la chaleureuse hospitalité qu'ils leur avaient réservée à Achgabat.

Fait à Achgabat, le 12 décembre 2015

---